

## Politique santé et sécurité CELSA France

L'amélioration constante de nos résultats en matière de sécurité implique que chacun d'entre nous se mobilise, sans restriction et sans compromis, pour mettre en œuvre tous les moyens d'actions propres à contrôler tous les risques. Garantir des conditions de travail sûres à nos collaborateurs et aux intervenants extérieurs est un devoir pour chacun d'entre nous, au sein de notre entreprise.

Cet engagement se traduit par l'application des 7 principes suivants :

- Tous les risques des processus doivent être analysés et peuvent être contrôlés, tous les accidents sont évitables.
- Aucune priorité ne peut s'exercer au détriment de la santé et de la sécurité. Il n'y a pas de tâche si urgente ni de travail si important qu'on ne puisse les réaliser en sécurité et ceci à chaque fois. Tout autre comportement est inacceptable.
- Le management de la santé et de la sécurité nécessite la participation et l'implication de chacun de nous et ceci à tous les niveaux de l'organisation. Chaque individu a une obligation légale de prendre soins de sa propre santé et sécurité et de celle des autres qui peut être affecté du fait de ces actes ou de ces omissions.
- Il est de la responsabilité de l'encadrement de s'assurer que la sécurité fasse partie intégrante du travail dans les phases d'organisation comme dans les phases d'exécution.
- Chaque employé doit recevoir les informations, instructions et formations nécessaire à la réalisation de son travail en toute sécurité.
- Il est impératif de respecter les exigences qui nous sont applicables (réglementaire, internes, normes, etc.) et les standards de CELSA Group. Le respect des procédures et des instructions est à la base de tout travail en sécurité
- Les objectifs de sécurité et les plans d'actions sont établis et communiqués clairement à notre personnel.

Les performances en sécurité sont, au même titre que la qualité, la rentabilité, la satisfaction des clients et la bonne gestion environnementale de notre site, un paramètre essentiel de notre efficacité professionnelle.

Les résultats en matière de santé et de sécurité sont mesurés et font l'objet d'un suivi permanent. Ils sont communiqués en internes dans le but d'accroître l'implication de chacun des employés.

Des revues de direction, des comités sécurité et des audits de système de gestion sont menés ; ils permettent de vérifier régulièrement l'application sur le terrain de la politique et de déterminer des voies de progrès.

Dans le même temps, afin nous améliorer de manière significative et durable, dans les domaines de la santé et de la sécurité, chacun d'entre nous doit faire preuve d'initiative et proposer ou mettre en œuvre des actions d'amélioration, en particulier dans les domaines :

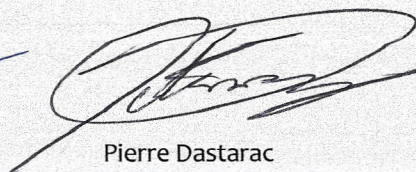
- Du développement d'une attitude positive, volontariste et responsable pour bannir tout comportement « à risque »
- De la définition et l'application de méthodes de travail adaptées et de l'utilisation rationnelle de l'outil de travail.
- Du respect du rangement et de la propreté de l'environnement de travail
- Du respect des engagements pris
- Du maintien en parfait état des installations et des dispositifs de sécurité

Nous nous engageons à fournir à chacun, les ressources nécessaires à la réalisation de notre mission afin de réaliser nos objectifs, et en particulier : Devenir, dans le domaine de la Sécurité, une organisation exemplaire en terme d'accidentologie en tendant vers le zéro accident.

Boucau, le 10 mars 2011



Patrick Gilet  
Directeur d'établissement



Pierre Dastarac  
Directeur Industriel



Sandrine Louart  
Directrice des Ressources Humaines



Christophe Terrasse  
Directeur Q.S.E